

Communiqué de presse de l'AdCV

Pour diffusion libre et immédiate

Mont-sur-Rolle, le 26 septembre 2022

Projet de budget cantonal 2023, un nouveau coup de griffe dans les finances communales

Un projet de budget 2023 qui appauvrit les communes

L'Association de Communes Vaudoises (AdCV) a pris connaissance du projet de budget 2023 de l'Etat de Vaud présenté par le Conseil d'Etat. Notre attention s'est portée sur les baisses d'impôts représentant des pertes de recettes évaluées à CHF 34 millions pour les communes. Indépendamment de l'opportunité de ces baisses, nous regrettons que ces dernières aient été décidées de manière unilatérale sans consultation préalable des faitières de communes, ni même mention des pertes fiscales communales dans le communiqué de presse de l'Etat.

De fait, ces diverses baisses d'impôts affectent directement l'assiette fiscale, laquelle est déterminante tant pour l'impôt cantonal que communal. Cumulé aux baisses d'impôts entrées en vigueur cette année, ce sont plus de CHF 50 millions de pertes fiscales annuelles auxquelles sont désormais confrontées les communes. Or, contrairement à l'Etat de Vaud dont les bénéfices s'additionnent depuis 15 ans, les communes ont été obligées de s'endetter davantage chaque année et ont vu leur marge d'autofinancement se réduire comme peau de chagrin ; nombre d'entre elles doivent désormais renoncer à des investissements, au détriment de la population. (Voir mot du président AdCV via le lien ci-dessous).

Dans ce contexte, l'AdCV regrette que le nouveau gouvernement n'ait pas proposé de son propre chef des mesures compensatoires en faveur des communes, à défaut de les avoir consultées. Dès lors, nous l'invitons à définir rapidement de telles mesures, ce qui constituerait assurément un signal positif en vue des prochaines négociations.

Un accord insuffisant et dépassé

Conformément aux prévisions de l'AdCV qui en avait recommandé le refus, le protocole d'accord Canton-UCV sur la Participation à la Cohésion Sociale (dite PCS, anciennement Facture Sociale) n'aura finalement été qu'un emplâtre sur une jambe de bois. En effet, ce « rééquilibrage financier », outre qu'il ne résout aucun problème de fond, est aujourd'hui siphonné par les pertes fiscales imposées par le Canton et la forte augmentation attendue de la PCS - en raison notamment de l'explosion des primes d'assurance-maladie. A peine deux ans plus tard, nous sommes de retour à la case départ. Le contre-projet à l'initiative SOS Communes constitue donc l'occasion historique de procéder enfin à un véritable rééquilibrage en faveur des communes.

De nouvelles négociations pour un vrai rééquilibrage

Ardente défenderesse de l'autonomie communale, l'AdCV a soutenu dès le départ l'initiative populaire SOS Communes, laquelle demande que le Canton reprenne la totalité de la PCS à charge des communes, moyennant une bascule de 15 points d'impôts. C'est pourquoi nous saluons la

décision du Conseil d'Etat de prendre en considération l'initiative et de proposer un contre-projet ambitieux, sous la forme d'un nouveau système de péréquation intercommunale réglant les problèmes tant de la PCS que de la péréquation horizontale.

Nous entendons donc participer, avec un esprit constructif et d'ouverture, aux négociations proposées par le Conseil d'Etat aux faîtières de communes visant à définir un contre-projet. Cela étant, l'AdCV a été impliquée depuis de trop nombreuses années dans de vaines négociations pour ne pas demander des garanties en amont. Afin que le nouveau gouvernement ne répète pas les erreurs du passé, nous attendons de celui-ci, comme gage de confiance et de bonne volonté, qu'il annonce son intention :

- 1) d'engager d'importants moyens financiers dans le système péréquatif, afin de le rééquilibrer en faveur des communes - étant précisé que le Canton de Vaud est le seul de Suisse à ne pas participer financièrement à la péréquation intercommunale;
- 2) de soutenir un nouveau système péréquatif qui respecte l'autonomie communale - le Tribunal cantonal ayant jugé le système actuel contraire à l'autonomie communale et au principe de proportionnalité.

Le Conseil d'Etat impose un échéancier très ambitieux aux faîtières, évoquant un accord au premier trimestre 2023. L'AdCV est prête à relever le défi et à s'investir pleinement dans les négociations. Elle attend néanmoins des garanties du nouveau gouvernement, démontrant davantage d'égard pour les communes et une volonté de procéder à un véritable rééquilibrage du système péréquatif. Force est de constater que ces garanties font actuellement défaut.

Mot du président : <https://www.adcv.ch/le-mot-du-president-fr1751.html>

Contact :

Michel Buttin, Président de l'AdCV, 078 923 00 55